

PRÉFET DE LOIRE-ATLANTIQUE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
des Pays de la Loire

Nantes, le

23 mai 2014

Unité Territoriale de Nantes

Nos réf. : NA3-2014-0282 - Rapport

Affaire suivie par : Patrice BERNIER

Mel : [patrice.bernier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patrice.bernier@developpement-durable.gouv.fr)

Tel : 02 72 74 78 05 Fax :

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

**Objet :** Installations classées

Mise à jour de l'agrément en application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 pour les sociétés : ATLANTIC RECYCL'AUTO (ex-DEPANNAGE AUTO CASSE) à Missillac, ERIC COQUEN à Saint Nazaire, FOUCAULT RECYCLAGE à Machecoul.

### I. CONTEXTE

Le nouvel arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres de véhicules hors d'usage (VHU) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Il prévoit notamment une évolution du contenu des cahiers des charges annexés aux agréments VHU. En ce qui concerne les dispositions transitoires, l'article 5 de l'arrêté ministériel susvisé indique que les agréments en cours de validité seront mis en conformité après dépôt d'un dossier complémentaire dans un délai de 18 mois soit au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ce dossier complémentaire doit comporter l'engagement du demandeur à respecter les obligations du nouveau cahier des charges mentionné par l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 et la justification de ses capacités techniques et financières.

L'agrément est ainsi modifié par arrêté préfectoral complémentaire sans qu'il soit obligatoire de recueillir l'avis du CODERST ne s'agissant pas de remettre en cause la validité de l'agrément déjà délivré (cf. circulaire du 27 août 2012).

### II. PRESENTATION DES DOSSIERS

**Société ATLANTIC RECYCL'AUTO (ex-Dépannage Auto Casse), Zone Artisanale de la Pommeraie à Missillac  
(Agrément n° PR 44 00004 D)**

Le 18 août 2013, la société Dépannage Auto Casse (RCS St Nazaire 350 240 255) a été fusionnée à la société ATLANTIC RECYCL'AUTO ((RCS Rennes 523 974 756), dont le siège se trouve à Saint Nicolas de Redon. Elle est devenue de fait, un établissement secondaire de la société ATLANTIC RECYCL 'AUTO. La déclaration de changement d'exploitant a été transmise le 10 février 2014, en même temps que le dossier complémentaire pour la mise à jour de l'agrément en cours de validité.

Donc la société ATLANTIC RECYCL'AUTO (ex-Dépannage Auto Casse) est située zone artisanale de la Pommeraiie à Missillac. Elle exploite une installation de récupération et démontage de véhicules hors d'usage sous couvert d'un arrêté d'autorisation en date du 16 juin 1997, agréée par arrêté complémentaire du 11 mai 2006 puis du 21 mai 2012 pour effectuer la dépollution et le démontage de VHU.

L'agrément pour la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage est valable jusqu'au 18 mai 2018.

Par rapport à l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2012, le dossier complémentaire, pour mise à jour de l'agrément en cours de validité, transmis le 10 février 2014 comprend

- l'engagement du demandeur à respecter les obligations du cahier des charges
- les moyens mis en œuvre à cette fin sachant que ce site est devenu un site commercial agréé de revente de pièces issues de VHU,

La justification des capacités techniques et financières de la société ATLANTIC RECYCL AUTO à exploiter l'installation avaient été démontrée lors de l'instruction du DDAE de cette société au cours de l'année 2012 puisqu'elle est autorisée depuis le 5 novembre 2012 et donc agréée selon les termes de l'arrêté du 2 mai 2012.

#### **Société ERIC COQUEN à Saint Nazaire (Agréments n° PR 44 00016 D)**

La société ERIC COQUEN, située Zone Industrielle « La Noë d'Armangeot » à Saint Nazaire exploite une installation de récupération et démontage de véhicules hors d'usage sous couvert d'un arrêté d'autorisation en date du 7 janvier 1991 modifié le 1<sup>er</sup> décembre 2003 pour effectuer la dépollution et le démontage de VHU. Elle est agréée par arrêté complémentaire du 20 juillet 2009 pour effectuer la dépollution et le démontage de VHU.

L'agrément pour la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage est valable jusqu'au 23 juillet 2015.

Le dossier complémentaire, pour mise à jour de l'agrément en cours de validité, transmis les 12 février et 8 avril 2014 comprend l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2012 (engagement du demandeur à respecter les obligations du cahier des charges et les moyens mis en œuvre à cette fin ainsi que les justifications des capacités techniques et financières du demandeur à exploiter l'installation).

#### **Société FOUCAULT RECYCLAGE à Machecoul (Agrément n° PR 44 00030 D)**

La société FOUCAULT RECYCLAGE, située rue Alfred Nobel Zone Industrielle de la Seiglerie à Machecoul exploite une installation de récupération et démontage de véhicules hors d'usage sous couvert d'un arrêté d'autorisation en date du 3 décembre 1999 modifié le 25 janvier 2010 pour effectuer la dépollution et le démontage de VHU. Elle est agréée par arrêté du 25 janvier 2010 pour effectuer la dépollution et le démontage de VHU.

L'agrément pour la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage est valable jusqu'au 28 janvier 2016.

Le dossier complémentaire, pour mise à jour de l'agrément en cours de validité, transmis le 26 décembre 2013 comprend l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2012 (engagement du demandeur à respecter les obligations du cahier des charges et les moyens mis en œuvre à cette fin ainsi que les justifications des capacités techniques et financières du demandeur à exploiter l'installation).

### **III. CONCLUSION**

Il est donc proposé de mettre en conformité les agréments des sociétés ATLANTIC RECYCL AUTO (ex-Dépannage Auto Casse) à Missillac, ERIC COQUEN à Saint Nazaire, FOUCAULT RECYCLAGE à Machecoul avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 par arrêté préfectoral complémentaire sans consultation du CODERST. La limite de validité de l'agrément préfectoral n'est pas modifiée par cette mise en conformité.

Les projets d'arrêté préfectoral complémentaire sont joints au présent rapport.

L'inspecteur de l'environnement



**Patrice BERNIER**

L'inspecteur de l'environnement



**Julien CAILHOL**

Le chef de l'unité territoriale de Nantes



**Jean-Pierre GAILLARD**

